



Honoraires, taxations, obligations sociales et fiscales de l'expert

Jeudi 27 février 2025 de 14 h à 18h

Dans les locaux de la
Maison de la Vie Associative 122 bis rue du Barbâtre – REIMS
Salle 104

L'inscription comporte la participation à la formation et une attestation de formation.

Bulletin à renvoyer avant le lundi 17 février 2025 avec la preuve de virement ou chèque d'inscription à :
Compagnie des Experts - Maison de la vie associative - Boîte aux lettres 204/31
122 rue du Barbâtre 51100 Reims
OU
par courriel à l'adresse : experts-reims@cejpcar.org

Honoraires, taxations, obligations sociales et fiscales de l'expert

Jeudi 27 février 2025

de 14h à 18h (accueil à partir de 13h45 – ouverture des portes)
Maison de la Vie Associative 122 bis rue du Barbâtre – Reims

Nom, prénom :

Spécialité :

Courriel :

Questions ou situations que vous souhaiteriez voir aborder :

Vous vous inscrivez à la formation : oui non

Vous êtes membre de la Compagnie et joignez un chèque ou virement de : 100 €

Vous n'êtes pas membre de la Compagnie et joignez un chèque ou virement de : 130 €

Par virement bancaire (à préférer) : FR76 1470 7009 0930 7217 7319 744 – BIC CCBPFRPPMTZ

ou par chèque bancaire ou postal libellé au nom de la Compagnie des experts de justice près la cour d'appel de Reims (CEJPCAR)

Règlement à adresser à : Compagnie des Experts, Maison de la Vie Associative, Boîte aux lettres n°214/31, 122bis rue du Barbâtre, 51100 Reims